

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Dans ce cas-là, j'ai assisté aussi, vous vous en doutez, à de très nombreuses RIP, y compris dans le domaine éolien. Et j'entends souvent des bureaux d'études et des porteurs de projets dire en off, au moment des discussions qu'il peut y avoir en marge des RIP, finalement on serait demandeur de disposer d'études scientifiques indépendantes qui pourraient objectiver un certain nombre de situations.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Oui, alors effectivement, on est experts dans diverses thématiques, mais on n'est pas experts dans tout non plus. Typiquement ces études sur la santé devraient être faites par des gens compétents dans la santé, des médecins, etc. Et, comme Monsieur François le dit, nous on est demandeurs. Dès que de nouvelles études sortent, on les implémente ce qui fait que nos études évoluent constamment. Une étude il y a 10 ans faisait 200 pages. Elle en fait 450 maintenant. Pourquoi ? Parce qu'il y a divers éléments nouveaux, de nouvelles études. Évidemment, on ne peut pas être experts en tout, mais notre devoir est de veiller à la parution de nouvelles publications scientifiques ou de nouveaux articles, etc.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Mais il ne revient pas non plus au bureau d'études de remettre en question les normes et les réglementations. Elles ont été décidées et on doit s'y tenir. On doit s'y contraindre.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Mais c'est vrai. Vous rappelez-vous ? J'ai dit en début de séance que la matière était régie par la Région. Il y a un ministre compétent, il y a des députés qui travaillent à éditer effectivement ce genre de réglementation, c'est vers eux aussi qu'il ne faut pas hésiter à se retourner et à leur mettre un petit coup de pression. C'est là que les choses se décident.

Je voulais rebondir simplement sur ce qu'a dit Madame. Je suis médecin. L'OMS préconise pour des éoliennes de 3 mégawatts, une distance minimale de 3 km par rapport à la première habitation. Alors je sais qu'en Wallonie, on a plus ou moins adapté la réglementation car c'était probablement très compliqué d'avoir 3 km entre la première éolienne et la maison. En Wallonie, ce n'est pas la même chose qu'au Canada et que dans d'autres pays, pourtant la santé du Wallon est la même que celle du Canadien. Il y a une autre chose qui est quand même importante, c'est le syndrome éolien qui a été reconnu pour la première fois en France. En 2021 à Toulouse, un procès a été gagné par un collectif citoyen. L'OMS redemande encore en 2021 des études complémentaires sur ce syndrome éolien qui donne des pathologies cardiovasculaires, neurologiques et ORL.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Il y a régulièrement des médecins comme vous qui prennent la parole dans des assemblées comme celles-ci. On parlait de ce syndrome qui est relativement nouveau, débusqué il y a peu de temps. En tout cas est-ce que vous dans l'étude d'incidences sur l'environnement sur le chapitre humain vous tenez compte de ce nouveau phénomène qui est parfois rapporté ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Ce qu'il faut bien différencier, c'est qu'évidemment un article de presse n'est pas quelque chose sur lequel on peut se fonder, il faut que ce soit vraiment une étude scientifique validée par les pairs, etc. Cette décision de justice permettra peut-être d'initier de nouvelles études. Celles-ci doivent se faire aussi sur divers modèles d'éoliennes, divers parcs à différentes distances. Les bureaux d'études n'ont pas la légitimité de réaliser ce genre d'étude, mais ils se tiennent informés.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Celles et ceux qui décident de la réglementation, de ce qui est à étudier formellement, de ce qui peut être imposé, ce n'est pas le bureau d'études et ce sont encore moins des développeurs. Je vous invite donc à interpeller les députés de la région.

J'habite ici à Ragnies.

Vous nous avez signalé que l'étude d'incidences était en cours ou était finalisées, que le projet est finalisé. Je ne comprends pas la raison pour laquelle vous proposez des slides d'autres pays, d'autres régions et pas de notre région. Alors pouvez-vous vous expliquer à ce sujet ? Je vous remercie.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

C'est le bureau d'études qui a présenté des illustrations qui ne concernaient pas le projet ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Oui. Alors évidemment, le contexte ici est particulier...

Dans le cadre d'un projet classique, la RIP est la présentation de l'avant-projet et le lancement également de la campagne biologique. Donc on n'a encore rien rédigé et on présente des cartes d'exemples. Ici, évidemment, les cartes ont déjà été réalisées pour le projet étudié mais comme la demande n'a pas été déposée et que ce n'est pas public, je ne peux pas les présenter. L'objet de cette RIP, comme je l'ai dit, c'est de récolter de nouvelles informations, de nouvelles demandes qui devront être prises en compte dans la nouvelle étude d'incidences.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

On peut dire que c'est une contrainte de procédure. Alors ce soir c'est une RIP qui lance un nouveau projet et les résultats de l'étude d'incidences pourront être communiqués que dans le cadre de l'enquête publique où là en effet, on pourra les consulter.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Il est impossible de présenter ce soir les résultats d'une étude d'incidences qui sera d'ailleurs complétée par la réunion de ce soir.

Je sais très bien que les administrations communales n'ont qu'un avis consultatif concernant l'implantation de parcs éoliens. Pensez-vous que les administrations communales vont remettre un avis favorable pour ce projet qui va détruire le paysage du plus beau village de Wallonie et d'une région magnifique ? Vous n'imaginez même pas ce que ça peut faire de balafrez une région comme ça.

J'ai une seconde question, pourquoi accorde-t-on des mesures agro-environnementales compensatoires ? Ça veut dire que si on paie, on a le droit de détruire.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

En ce qui concerne les avis des communes, je vais vous répondre directement que nous ne nous attendons pas à un avis favorable parce que dans 99% de nos demandes de permis, les avis des communes sont défavorables. Je ne me pencherai pas sur le sujet. Je permets de rappeler également que ce ne sont pas les communes qui délivrent ce type de permis mais ce sont bien les régions. Les communes rendent des avis tout comme le DNF et la Défense. Les Fonctionnaires délégué et technique sont juges des avis qui sont rendus et prennent une décision en fonction des différents avis favorables ou défavorables. Et ils peuvent ne pas suivre un avis, qu'il soit favorable ou qu'il soit défavorable.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Il y avait une autre sous-question à ce que posait monsieur. Il a été évoqué au cours de cette soirée des mesures pour compenser, réduire un certain nombre d'impacts. En résumé, on achète le droit de pouvoir ériger.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Pour ce qui est des mesures compensatoires, elles ne sont pas applicables pour toutes les thématiques. Il y a des thématiques qui doivent être respectées, point. Pour l'acoustique et l'ombrage, il n'y a pas lieu d'avoir de mesures compensatoires puisque la réglementation doit être respectée au chiffre près. Pourquoi met-on en place des mesures compensatoires pour le milieu biologique et pas pour du paysage ? Ça c'est tout un débat. Parce que si le permis est délivré, nos recommandations doivent être reprises dans les conditions du permis. En revanche, si une habitation a vue sur les éoliennes, on ne peut pas imposer au propriétaire de mettre une haie devant son habitation pour cacher le projet.... Certains propriétaires pourraient l'accepter tandis que d'autres pourraient le refuser car ils préfèrent avoir une vue ouverte. Et donc on ne peut pas, entre guillemets, obliger un propriétaire à planter une haie parce qu'un promoteur vient implanter des éoliennes. Dès lors, les mesures de compensation ne sont en place que pour le milieu biologique. Mais voilà, nous, on a toujours cette logique. Éviter, réduire, compenser. Vous doutez bien que si un projet n'est viable qu'avec des mesures de compensation, c'est aussi notre rôle de dire au demandeur de ne pas développer.

J'habite à Ragnies.

On a parlé de l'investissement. J'aurais bien voulu connaître le montant total de l'investissement pour les 4 éoliennes. Comme c'est un investissement de rentabilité, j'aurais bien voulu connaître quel était le retour sur l'investissement, en combien de temps vous pourriez rembourser l'investissement, donc à partir de quand c'est rentable ? J'ai entendu 15 ans ?? Concernant l'investisseur, vous avez plus ou moins parlé du groupe espagnol ? Mais est-ce qu'il y a d'autres investisseurs ? vous avez parlé de fonds empruntés, est-ce qu'il y a des fonds propres qui sont apportés sur le projet ? Est-ce que le projet est mis sous forme de société ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Je ne sais pas si la question des montages financier va faire avancer le débat, mais voilà, en tout cas on va essayer de répondre clairement aujourd'hui en 2023 par rapport au coût des matériaux, etc.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Je ne vais pas m'étaler sur le sujet mais à l'heure actuelle, le mégawatt installé a un coût de l'ordre de 1 million 7 (si je ne fais pas d'erreur). Donc, pour une machine de 2 mégawatts, vous multipliez par 2. Quant aux bénéfices que ça rapporte, on a pour habitude de ne pas discuter salaire. Enfin annoncez-moi le vôtre et je vous parlerai du mien et on pourra comparer. Ce n'est pas quelque chose qui doit être abordé dans une étude d'incidences sur l'environnement, ça ne va rien changer au fait que vous voyez l'éolienne que vous ne la voyez pas, que ça nuise à une espèce animale ou pas, ou que ça produise du courant ou pas. Ce n'est pas le sujet à aborder.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Pour être concrets, Monsieur reprenez 1.700.000 le mégawatt, vous multipliez par le nombre de mégawatt projetés fois 4 machines. C'est ce que j'aurais dit entre 25 et 30.000.000 d'euros d'investissement pour le parc.

Charles Gillet, je suis agriculteur et j'ai été vraiment stupéfait cette semaine de constater que j'ai une éolienne qui se trouve sur une de mes terres. Je n'ai été averti de rien. En plus, c'est celle qui est la plus basse et regardez à quel point elle est loin de toute route, donc à mon avis, ils imaginent créer une route qui passera dans le champ. Je trouve ça incroyable. Et d'autre part, j'aimerais savoir pourquoi des éoliennes aussi hautes de 180m ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

On va essayer de clarifier des questions foncières. Monsieur reconnaît une éolienne sur son terrain. Et manifestement, il n'a pas signé avec vous ? Qu'est-ce que ça veut dire ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Ça veut dire que on n'est pas chez Monsieur, qu'on est chez son voisin probablement. Mais voilà, si Monsieur n'a pas été impliqué dans le projet à l'heure actuelle, les accords avec les propriétaires ont été engagés. Si vous êtes occupant de cet endroit, dans ce cas, votre propriétaire aurait dû vous en avertir pour la bonne forme, si ce n'est le cas, ce n'est pas agréable. C'est notamment un des points qui doit être soulevé ce soir et qui fait bien de nous revenir.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Je pense en effet qu'il y a une anguille sous roche. Vous venez de poser un problème par rapport à au moins une machine. Il faudra apporter des réponses à ce couple. Et vous, Madame, Monsieur, je vous invite à rapidement prendre rendez-vous avec le propriétaire de votre terre. La 2e question, c'était pourquoi des éoliennes de 180m ? Puisque finalement, dans le paysage, on a été habitué pendant longtemps, Monsieur Verbeeck, à des éoliennes de 50 M, 120, 150 et aujourd'hui, on est davantage vers 180, ça veut dire quoi, c'est un nouveau standard ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Comme toute technologie, elle est amenée à évoluer. Typiquement, les voitures d'avant étaient beaucoup moins puissantes que les voitures actuelles. Au début, les éoliennes étaient de petits modèles d'une puissance de 1,5 mégawatt. Celui présenté aujourd'hui est le plus gros modèle. Il faut savoir qu'en Belgique on a encore un marché avec des, entre guillemets, petites machines. Au Luxembourg, on est plutôt sur du 230, idem en Allemagne. C'est vraiment l'évolution de la

technologie, le but est d'aller plus haut pour avoir des vents plus constants. Et de mettre moins d'éoliennes pour produire la même quantité d'énergie.

J'ai entendu 2 ou 3 interventions concernant l'économie et la rentabilité. Comme certains d'entre vous le savent très bien, je représente une coopérative citoyenne totalement autonome et indépendante de tout gros développeur, de tout électricien et je représente aussi la Fédération des coopératives en Région Wallonne. Conformément au cadre de référence, je réclame 25% de participation citoyenne, c'est-à-dire une éolienne sur les 4, en gestion complètement indépendante par une des coopératives ou des coopératives localement représentées. Cependant, ici, je vais aller un tout petit peu plus loin et je vais poser une question au développeur et faire une requête à l'auteur d'étude d'incidences. Certains d'entre vous le savent, les développeurs certainement aussi, qu'il y a quelques mois, le Gouvernement Wallon a pris une décision appelé la pax eolienica 2 dans laquelle notamment, il prévoit de rendre obligatoire la démarche d'ouverture à la participation citoyenne et à la participation communale. Donc, outre le fait que je demande officiellement cette participation citoyenne, j'aimerais savoir ce que le développeur a éventuellement prévu ou propose en la matière. J'ai une requête pour l'étude d'incidences : dans celle-ci, il y a un chapitre socio-économique qui en général se limite souvent à l'examen de l'impact ou pas sur le patrimoine. Je demande qu'on intègre une étude des retombées économiques, pour la région et pour la population locale si d'une part, les 4 éoliennes appartiennent à Elawan, New Wind ou tout autre groupe affilié et si, d'autre part, une éolienne du parc appartient à une coopérative citoyenne indépendante et une autre éolienne appartient au pouvoir public.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Merci. En effet, vous avez raison, il y a des recommandations, on parle de 25% qui pourraient aller effectivement en pleine gestion citoyenne par un modèle coopératif ou autre. D'ailleurs, est-ce que vous êtes ouverts à cette discussion sous cette forme-là, Monsieur Dumont ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Sauf erreur de ma part, Le Gouvernement n'a pas encore statué, donc, ou vous avez raison ou je me trompe ? C'est-à-dire que je ne suis pas certain qu'il y ait obligation de participation citoyenne ou des communes, ça c'est une chose.

D'autre part, on peut faire une métaphore. Je suis un boulanger, je vais chercher ma farine, mes œufs, mon lait, j'ai tout mélangé, j'ai mon gâteau, je l'ai fait lever, je l'ai nappé et aujourd'hui, vous ne voulez pas m'acheter un morceau de mon gâteau mais vous voulez manger un morceau de mon gâteau ? Alors nous sommes prêts à vous accueillir pour en discuter dans nos bureaux. De toute façon, vous savez où nous joindre, vous participez dans l'association coopérative CLEF, si je ne me trompe pas, et je pense que vous savez très bien où nous trouver. Nous ne nous sommes pas entendus jusqu'aujourd'hui. Nos portes sont ouvertes.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Mais en tout cas, reconnaissez que pour une coopérative ou pour un citoyen lambda, une soirée comme celle-ci est l'occasion de formuler des requêtes, ce que Madame a fait

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Et c'est surtout que nous n'irons pas chercher les gens, mais les gens peuvent frapper à notre porte.

Je suis le bourgmestre de l'entité voisine, donc de Beaumont.

On a l'habitude de se côtoyer. J'ai une question très précise, vous avez un petit peu flirté sur la question de la diminution du nombre de pylônes. Nous sommes souvent habitués à avoir des petits projets et puis le bébé tend à grossir, il y a des extensions. Donc je souhaiterais que ce soit acté au procès-verbal. Ensuite, je voudrais savoir si aujourd'hui il y a des pourparlers avec la Défense nationale pour revoir finalement la zone de parachutage ? Je vais l'appeler comme ça. Question qui est posée puisque vous nous avez quitté - et donc on vous souhaite bon vent sans bon mauvais jeu de mots - pour aller dans l'entité voisine, chez les amis Ragnicoles. Mais je pense que vous allez avoir des velléités sous peu. D'où ma question. Merci beaucoup.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Si on vous entend bien par rapport à l'explication que vous avez donnée, le projet de 9 éoliennes est mis au congélateur, est-ce qu'on peut le décongeler en cas de modification d'attitude ? Est-ce que vous allez revenir avec ce projet ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Est-ce que nous participons à libérer des zones militaires ou pas ? On aimerait bien, je serais tenté de dire mais ce n'est absolument pas quelque chose qui est envisageable ni possible. Nous ne sommes pas invités à la table des discussions sur ce sujet. La zone qui était concernée en 2018, elle est bloquée et son statut n'a pas changé, donc nous n'avons pas de possibilité de développement sur cette zone dans l'état actuel.

J'habite Ragnies, à la rue du Tambourin. Je vois des éoliennes de ma chambre, je pense que ce sont celles de Barbençon, Erpion, on les voit déjà bien. Ici, elles feront 180m. Ça me surprend quand même parce qu'elles ne seront pas très loin de chez moi et 180m, ça va être impressionnant. Ce n'est pas vraiment une question mais c'est une opposition.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Bien entendu, bien reçu et en tout cas bien enregistré au procès-verbal.

J'habite Beaumont.

Je m'exprime ici essentiellement pour la population beaumontoise. Nous avons dans notre paysage 17 éoliennes qui sont situées à Erpion et Barbençon. Nous en avons 4 à **Grandrieu**. Plus éventuellement 9 et 8 à ???? mais c'est en recours au Conseil d'État, plus 4 ici à Ragnies, plus celles à Strée et dans les environs. À terme, on envisage ni plus ni moins 88 éoliennes sur la zone alors qu'il y a 7.100 habitants à Beaumont. Ça va bientôt ressembler à un ghetto entouré d'une forêt d'éoliennes tous azimuts. Il n'y a que du côté français qu'il n'y en a pas parce que là, il y a un parc national naturel.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Ce que vient de dire Monsieur s'agit de l'hypothèse maximisée des éoliennes qui pourraient se trouver tout autour du territoire. Mais il y a peut-être une question à poser au bureau d'études

par rapport à ça, est-ce que la covisibilité, le nombre d'éoliennes, ce surplus possible d'éoliennes est quelque chose qui fait l'objet d'un chapitre de l'étude d'incidence ? Vous étudiez ça effectivement, cette démultiplication par ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Oui, ça apparaît dans tous les chapitres. On étudie l'impact du projet lui-même, mais aussi l'impact du projet avec les autres, ce qu'on appelle les impacts cumulatifs. Tout projet est considéré à partir du moment où il y a une RIP qui est faite, donc le projet est public et on va vraiment analyser à travers les différents statuts. On va, par exemple, analyser le projet avec les éoliennes autorisées existantes mais aussi avec les éoliennes en projet, donc toutes les éoliennes en projet dans la région sont considérées dans les analyses, en termes de covisibilité d'encerclement d'un point de vue paysager, en termes d'impact cumulatif, pour l'avifaune migratrice, en termes de bruit. Si un village est situé entre 2 parcs, cet aspect est pris en compte dans toutes les thématiques.

Depuis 15 ans, j'assiste à ce type de réunions et je trouve un peu dommage que depuis 15 ans, les promoteurs n'aient pas évolué sur le plan pédagogique pour présenter leurs projets. À titre personnel, je vous dirais que depuis 15 ans, je suis pour l'éolien, mais pas n'importe quel éolien. Vu certaines réactions suite à certaines réponses que vous avez formulées aujourd'hui, je pense que vous allez encore plus motiver les gens à se battre contre vos projets, votre projet, et donc je pense que vous avez raté le coche. Toujours commercialement parlant, je vais suivre la seule intervention que j'ai appréciée puisqu'il y a énormément de fausses informations qui sont données dans ce genre de réunion. C'est vrai qu'il y a la Pax eolienica qui est proposée par la Région Wallonne. Si depuis 15 ans, les promoteurs avaient travaillé à l'envers c'est-à-dire aller rencontrer la population et essayer d'inclure la population, d'essayer d'inclure la commune. Je pense que la moitié des personnes présentes ce soir ne seraient pas là, voire des personnes qui sont opposées, auraient pu vous rallier. Et je terminerai donc (car je n'avais pas de question) en une information puisque pour une fois il y a une centaine de personnes réunies en soirée : il faut savoir que la Ville de Thuin s'est positionnée pour placer 4 éoliennes sur son entité. Je pense que la plupart des gens ne le savent pas ici. Je ne dis pas que la Ville de Thuin s'est positionnée sur votre projet puisque à titre personnel, je ne le soutiendrai pas de la manière dont il était présenté aujourd'hui mais je pense qu'il faut savoir qu'on doit travailler ensemble, communes, citoyens, pour défendre une production locale.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Vous parliez d'une approche commerciale. Je ne fais absolument aucune approche commerciale ce soir. Si je ne vous l'ai pas dit d'entrée, ma présence ici, ce n'est pas pour essayer de vous convaincre. Je ne cherche pas à vous convaincre que notre projet est bon ou est néfaste. Je ne cherche absolument pas votre approbation. C'est là où éventuellement vous pourriez-vous tromper. Je ne cherche pas à vous convaincre et je n'attends pas non plus que vous vous ralliez à nos intentions. Je suis ici pour recueillir des inputs afin d'alimenter une étude d'incidences. Par exemple, sur un site de construction en présence d'un géomètre, nous avons retrouvé des éclats de bombes de la Seconde Guerre mondiale. Pendant qu'on fait une visite de site, on détecte des anciennes mines et on procède à l'évacuation d'anciens explosifs de la Seconde Guerre mondiale. Y a-t-il eu par exemple ici des batailles ou des échauffourées sur les prairies environnantes ? Est-ce qu'on est susceptibles de retrouver des restes d'un dinosaure, d'une villa romaine, de que sais-je ? C'est typiquement ce genre d'input qu'on attend d'une RIP. Les

discussions sur les certificats sur les bénéfiques et tout le reste, on peut y passer la soirée mais au niveau de l'étude d'incidences sur l'environnement, ce sont des discussions stériles.

Je ne comptais pas prendre la parole aujourd'hui parce que je suis là aussi pour vous écouter et que nous avons d'autres canaux pour faire valoir nos questions. Mais je ne peux pas laisser dire ce que je viens d'entendre. Donc Monsieur Brousse, ancien conseiller écologiste, donne lui-même de fausses informations et je ne peux pas laisser passer ça. La Ville de Thuin travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un plan énergie durable et climat. Dans ce plan, il y a toute une série de propositions qui permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes engagés à atteindre dans le cadre de la Convention des maires. Ces objectifs sont chiffrés et pour atteindre les objectifs de production d'énergie durable et de réduction de gaz à effet de serre, il y a 1.000 formules. Il n'y a pas que les éoliennes dans le plan en question qui nous a été proposé, il y a toutes les formules et tous les outils qui permettraient à la Ville d'atteindre ces objectifs. Évidemment, si on les additionne tous et si on faisait tout ce qu'il y a dans ce plan, on atteindrait tous les plafonds et donc ce n'est pas du tout l'objectif. En ce qui concerne les éoliennes, une pourrait éventuellement trouver sa place sur le territoire de la Ville de Thuin. Sur un zoning par exemple, il y a une entreprise qui a fait une demande pour mettre une éolienne mais ça n'a pas été possible parce qu'elle était trop près d'une zone Natura 2000, mais on aurait pu l'envisager éventuellement à cet endroit-là.

Sur le territoire de Thuin, il y a une entreprise qui exploite une unité de biométhanisation. Il y en a une seconde qui est installée chez un agriculteur. Il y a même de l'hydro électrique qui nous a été proposé. (je ne suis pas sûre qu'avec nos ruisseaux on pourrait produire). Tout ça est dans ce plan. Alors, que les techniciens qui ont travaillé sur ce plan disent qu'on pourrait installer 4 éoliennes, je ne le conteste pas mais dire que la ville de Thuin s'est engagée sur 4 éoliennes et en plus sur celles-là, sincèrement c'est de la malhonnêteté intellectuelle et je m'excuse pour tout le monde mais je ne pouvais pas le laisser passer. Par contre, puisque j'ai le micro, je voudrais compléter la question d'une dame, je ne sais plus son nom qui a parlé tout à l'heure d'éoliennes citoyennes : est-ce que vous voulez bien dans l'étude que Madame a demandé, ajouter la rentabilité au cas où le pouvoir public, c'est-à-dire la commune exigerait d'avoir elle aussi les 24,99% auquel elle peut souscrire.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

OK, c'est une demande qui est faite et qui s'adresse directement, donc pas aux promoteurs mais au bureau d'études dans le chapitre socio-économique. C'est demandé et donc ça devrait logiquement faire l'objet de l'étude. Merci Madame la bourgmestre pour ces précisions parfaitement limpides.

J'habite sur Thuillies et je m'étonne que votre projet soit situé en plein milieu d'une zone de nidification de corbeaux freux. Est-ce qu'il en a été tenu compte ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Monsieur Verbeke, est-ce que vous avez connaissance de cette particularité ? Si pas, vous en aurez connaissance maintenant.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Évidemment, c'est consigné dans le PV. C'est une information supplémentaire. Comme je l'ai dit précédemment, toutes les espèces présentes dans le périmètre sont traitées et analysées. Je peux même ajouter qu'il y a des nids de busards à proximité et qu'il y a une étude sur les busards et sur leur fréquentation du site.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Ok, on arrive dans la toute dernière ligne droite de cette réunion, même si on est opposé, je voudrais déjà vous remercier pour la qualité des échanges. On peut être opposé à des projets et dire les choses sereinement, ce qui, qu'un, cette assemblée. Donc pour ça merci.

Concernant l'étude d'incidence sur les impacts d'ombrage et le bruit, On a parlé de brider les éoliennes mais qui peut prouver que l'éolienne est bien bridée ? Existe-il des entreprises qui vérifient ce bridage ? Si c'est réellement bridé ou pas ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Vous avez évoqué cette possibilité de brider des éoliennes en fonction d'un certain nombre de situations, de la possibilité.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Pour ces thématiques-là dans les recommandations, il y a un suivi post implantation du parc. Malgré toutes les modélisations maximalistes qu'on met en place, il y a également, une fois que les éoliennes sont implantées et qu'elles tournent, une obligation de faire le suivi du parc. Un rapport doit être rédigé et envoyé à la Région Wallonne. Évidemment si le Bureau d'études qui fait le suivi mentionne des dépassements, le demandeur doit rectifier le tir.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Si du bridage est recommandé, cela doit apparaître dans l'étude d'incidences sur l'environnement et au moment de l'enquête publique, le citoyen pourra obtenir l'information ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Oui. Ça fait partie des recommandations et elles sont aux droits de chaque chapitre. S'il y a du bridage acoustique, ce sera dans le chapitre acoustique. Mais il y a également un récapitulatif à la fin qui reprend l'ensemble des recommandations. J'ajouterais même que tous les bridages y sont recommandés. Un bridage peut être recommandé pour les chauves-souris. Et éventuellement pour certaines espèces d'oiseaux migratrices. Ces éléments sont pris en compte dans l'étude de productible et toutes ces pertes vont également être intégrées dans le productif qui est défini dans le projet.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

En matière de plainte, c'est la police de l'environnement qui est à solliciter dans ces cas-là. Monsieur. Bonsoir.

J'habite à Ragnies.

Voici nos questions à propos de la neutralité du bureau d'études. Effectivement, il est agréé par la Région Wallonne. Il se situe dans le même bâtiment que le promoteur. Donc j'aimerais savoir qui paye ? Est-ce la Région Wallonne, le promoteur ? Pour le premier projet de 9 éoliennes, on

a placé un sonomètre, un anémomètre. Sauf erreur de ma part, aucun habitant n'a eu un sonomètre dans son jardin.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Il me semble qu'il y en avait 2 là. La première c'était effectivement sur l'indépendance du bureau et Monsieur souligne le fait que le bureau CSD (je ne sais pas si c'est encore le cas d'ailleurs) se trouve dans les mêmes locaux que New Wind.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

On est situé à Namur, mais pas dans les mêmes bureaux. Ce que je peux vous dire pour ce qui est de l'indépendance, comme je l'ai dit dans la présentation, pour toutes les études qui sont déposées, le SPW statue sur la qualité de l'étude et également sur l'opportunité du projet. Si au cours d'une année, le SPW estime que plusieurs études réalisées par un bureau d'études agréé ne sont pas de qualité, biaisée ou mal réalisée, le bureau d'étude perd son agrément. Perdre l'agrément. Évidemment, on est payé par le demandeur.

Pourquoi ce projet de 4 éoliennes avez-vous créé la nouvelle société New Wind qui, d'après ce que j'ai entendu, se trouve vraiment très, très petite dans le groupe Elawan. Je crains un peu pour le démantèlement si jamais cette société vient à faire en faillite, qu'en est-il ? Est-ce que le démantèlement sera à charge du propriétaire du terrain pour lequel apparemment son locataire n'est même pas au courant ? Où est-ce que ce sera bêtement encore le citoyen de la Région Wallonne qui devra payer ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

On a déjà répondu à cette question il y a une obligation de dépôt de caution. Justement en cas de faillite, s'il y a démantèlement, les cautions doivent servir au démantèlement. Ça c'est la garantie que le législateur a prévue. Il y a un second point qui consistait à demander qu'on pose peut-être un sonomètre chez les personnes qui pourraient en faire la demande dans le périmètre du développement envisagé.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Il y a une analyse acoustique qui a été faite en 2 temps avec la pose d'un sonomètre. Je vous invite à demander aux autres voisins, mais l'étude a été réalisée, elle a été incluse dans l'étude d'incidences qui sera déposée ici à la suite de la RIP. La position du sonomètre est indiquée dans l'étude. Et il y a également des images aériennes qui peuvent permettre de préciser la maison dans laquelle ça a été installé.

J'ai laissé parler les locaux parce que moi je viens de Gerpinnes où New Wind... Je voudrais demander une petite précision, vous avez parlé de la profondeur du socle, vous avez dit 2m, 2m50, 3m. Bon franchement, soyez précis, ce n'est pas que le socle, il y a le mât également et vous aviez dit lors de la RIP organisée chez nous que vous ne l'enlevez pas et la profondeur du mat, qu'en est-il ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Je ne vois pas où vous voulez en venir parce que lorsque l'on parle de socle, on parle de fondation, donc la partie enfouie. Cette partie enfouie représente 2 à 3m de profondeur. C'est un élément de béton avec du ferrailage.

[REDACTED]

La fondation, mais je parle du mât de l'éolienne en profondeur...

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

L'éolienne, c'est aérien, ce n'est pas dans le sous-sol

[REDACTED]

Elle tient comme ça. Vous la posez au sol, elle tient toute seule.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Par sa fondation.

[REDACTED]

C'est bizarre, vous n'avez pas dit la même chose à Gougnyes.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Vous n'avez pas dû comprendre mes propos je pense.

[REDACTED]

Vous avez parlé du pieux que vous ne retiriez pas.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Vous me parlez d'une construction sur pied, on ne parle pas de mat. Alors selon le type de sol, la fondation peut être conçue selon différentes techniques. Nous avons 2 sites, un à Feluy, l'autre à Hannut. La nature du sol a nécessité une construction sur pieux. Alors ce sont des pieux coulés, donc on fera un grand trou, avec une grande mèche. La mèche est creuse, on injecte du béton, on retire la mèche, il reste le béton dans le sol. Le béton prend. Alors, ces pieux vont à une profondeur de à peu près une quinzaine de mètres. Ça dépend du sous-sol. Et la construction sur pieux dépend de la nature du sol. Je ne pense pas qu'ici on soit sur la même nature de sol qu'à Feluy et Hannut. Dans la région, il y a des maisons en pierres, cela prouve que le sol regorge de pierres. Donc, je ne pense pas qu'ici la construction nécessite des pieux.

[REDACTED]

On ne parle pas des maisons, on parle de l'éolienne ici.

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Et dans ce cadre-là, retirer les pieux n'est pas rendu obligatoire par le permis. Et, d'autre part, c'est techniquement très compliqué d'aller extraire quelque chose qui se trouve à 15m de profondeur. Ce qui importe au niveau du permis, c'est l'imposition de restituer le terrain, de remettre le terrain en l'état où il était avant l'installation d'une éolienne et le rendre à nouveau propre à la destination à laquelle il faisait l'objet. Donc, le remettre en état propre pour l'agriculture, pour l'exploitation agricole.

[REDACTED]

Vous avez indiqué que vous aviez déjà réalisé une étude d'incidences, donc je suppose que vous avez étudié le sol ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Oui, mais pas dans le cadre de la conception des fondations. L'étude de la conception des fondations se fait au à partir du moment où les permis sont délivrés par un bureau d'études spécialisé dans la stabilité, la géologie, la conception et le dimensionnement des fondations.

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Je me permets de répondre puisqu'il est fait référence à l'étude d'incidences. J'ai présenté les grandes thématiques pour faire une présentation assez succincte, mais tout ce qui en lien avec le sol, les eaux souterraines ou de surface, c'est étudié dans l'étude. Les couches géologiques sont présentées et donc par exemple, dans une région karstique, il sera recommandé de faire des études de sol supplémentaires pour la stabilité de la machine.

[REDACTED]

Alors je vais rebondir sur la sur la question de Madame...Si je comprends bien, le pieu reste dans le sol, c'est donc une source de pollution. À qui incombe la dépollution si finalement il y a une pollution du sol et que vous laissez comme ça ? Vu la quantité de béton injecté dans le sol, est-il prévu d'étudier la pédoflore, la pédofaune ainsi que l'impact de ce béton sur l'agriculture à long terme ?

Guillaume Verbeke, ingénieur chez CSD ingénieurs

Lors du démantèlement, la fondation est retirée sur 3m. Ce sont déjà des travaux conséquents d'un point de vue environnemental. Creuser sur 15m pour aller chercher tous les pieux est beaucoup plus destructeur que de laisser quelque chose d'inerte dans le sol. Je ne me fais pas le défenseur des pieux. Du béton, c'est inerte. L'impact sur l'agriculture est identifié en termes de surface, donc l'emprise au sol. Il y a les analyses en phase d'exploitation mais aussi en phase de démantèlement.

[REDACTED]

En 2017-2018, le projet de parc sur Florenchamps avait été annulé par les bourgmestres de la région. Je me souviens qu'à l'époque, pour l'abandon de ce projet, ces Bourgmestres avaient été soutenus par le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio. Je suis inquiet car nous sommes dans une région agricole. Je suis petit-fils d'un ancien agriculteur et vous allez détruire nos terres agricoles. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas d'accord avec vos projets. Lorsque je vais dans la région de Quévy -Mons que je vois le nombre d'éoliennes que l'on construit sur le parc éolien de Quévy, ça me rend malade, merci de m'avoir entendu.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Merci Monsieur pour cette intervention parfaitement claire et applaudie par le public. Madame, vous êtes la dernière à intervenir ce soir sur un point qui n'a pas encore été évoqué. Allez-y.

[REDACTED]

J'habite à Thuillies et je me pose des questions concernant le démantèlement. Vous parlez de l'éolienne en elle-même mais les routes, les accès pour arriver à ces éoliennes-là, est-ce que cela fait aussi partie du démantèlement ou pas ?

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

C'est une bonne question. On parle de l'installation industrielle sur laquelle se situe effectivement des éoliennes. Les chemins d'accès sont-ils rendus à la nature eux aussi ou font-ils partie effectivement du plan de réhabilitation ?

Jérôme Dumont, représentant de la société New Wind Elawan Energy

Tout ce qui a servi à l'exploitation et ses auxiliaires, que ce soit une cabine de tête, un chemin d'accès, une plateforme faisant partie du permis, doit être démonté intégralement pour être remis dans son état d'origine afin que le site retrouve son statut d'origine à savoir agricole.

Pascal François, Modérateur pour AFP Pro

Ok, je voudrais très sincèrement et chaleureusement vous remercier déjà de votre présence, de la qualité de votre attention tout au long des présentations et surtout de cette partie consacrée aux questions-réponses, qui a été effectivement assez claire. J'espère que vous avez pu les uns les autres vous exprimer. En tout cas, sachez que l'ensemble des débats in extenso, tout ce que vous avez dit du début à la fin sera retranscrit dans un procès-verbal que vous pourrez consulter également. Donc on ne pourra pas dire à un moment donné d'une procédure « Tiens, on a zappé tel ou tel élément », puisque les choses seront intégralement versées au procès-verbal puisqu'on a enregistré les débats. Merci de votre présence et de la qualité des échanges.

* * *
* *

En date du 9 octobre 2023, le Collège a pris connaissance du procès-verbal ci-dessus.

Présents : Mme M-E Van Laethem, Bourgmestre-Présidente
Mme K. COSYNS, MM. P. VRAIE, P. NAVEZ, V. DEMARS, F. PACIFICI, Echevins
Mme I. LAUWENS, Directrice générale

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Ingrid LAUWENS

Marie-Eve VAN LAETHEM

Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance maximale totale de 27,2 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Thuin.



8.h - Présentation RIP

ELAWAN ENERGY WALLONIE

Avenue des Dessus de Lives, 2
5101 Namur
www.elawan.com

Personne de contact :

Mr David Culot

Project Developer

benoit.henriet@elawan.com

Projet éolien à Ragnies

Réunion d'information
6 septembre 2023



AFP
PRO

WWW.AFP-PRO.BE



WHO'S WHO ?

Accueil - introduction et procédure officielle

Pascal François, Modérateur - AFP Pro

Président de séance

Mme Van Laethem, Bourgmestre – Commune de Thuin

Mme Cadrobbi, Conseillère en Environnement – Commune de Thuin

Porteur de projet

Jérôme Dumont – New Wind/Elawan Energy Wallonie

Bureau d'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE)

Guillaume Verbeke, Ingénieur – Bureau d'études agréé CSD Ingénieurs Conseils



Timing

19h – 19h30 : Présentation de l'avant-projet & principes de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

19h30 – 20h30 : Questions / réponses

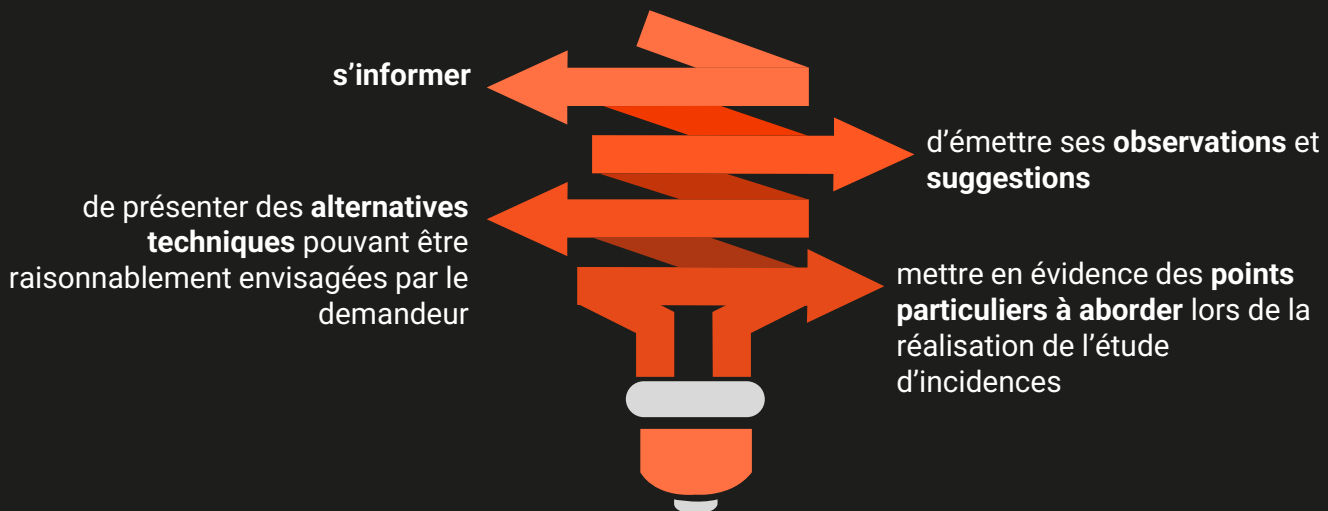


Introduction

OBJET DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

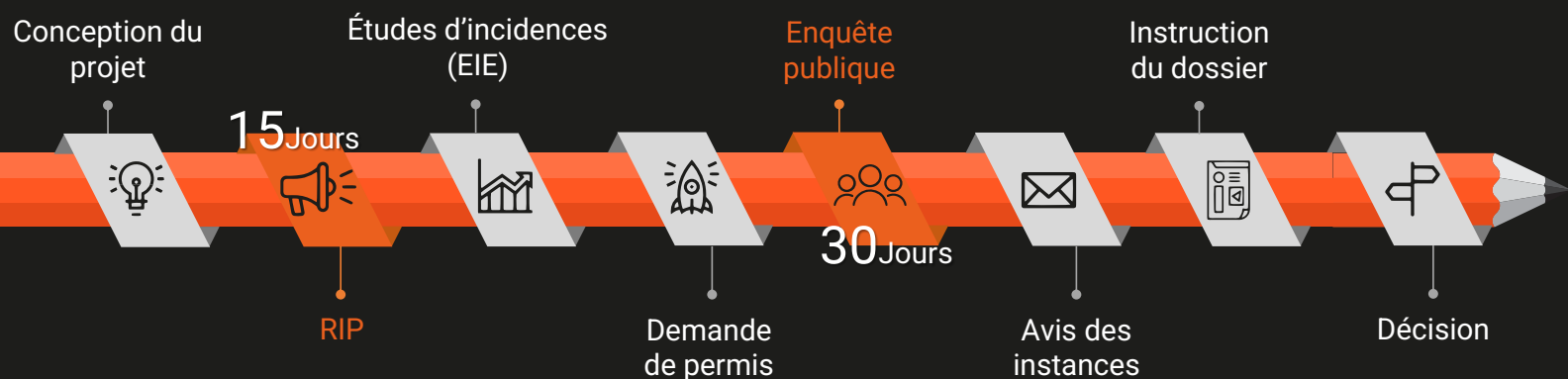
Permettre au demandeur de **présenter son projet** au public.

Permettre au public de :



Introduction & procédure officielle

ÉTAPE DE LA PROCÉDURE DE PERMIS



En pratique

Dans un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :

+ Au Collège communal de Thuin

+ Avec copie de ce courrier au demandeur :

à l'attention de Monsieur Jérôme Dumont, New Wind/Elawan Energy Wallonie, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.



Courriers et courriels :

Collège communal de Thuin :
Administration Communale - Service de l'Environnement
Rue Grande, 36
6530 THUIN

Courriel : agnes.cadrobby@thuain.be
(en indiquant vos noms et adresses)

Copie au porteur de projet

New Wind sprl :
à l'attention de Monsieur Jérôme Dumont –
Avenue des Dessus-de-Lives, 2
5101 NAMUR (Loyers)

Courriel : jdumont@elawan.be
(en indiquant vos noms et adresses)



Demandeur

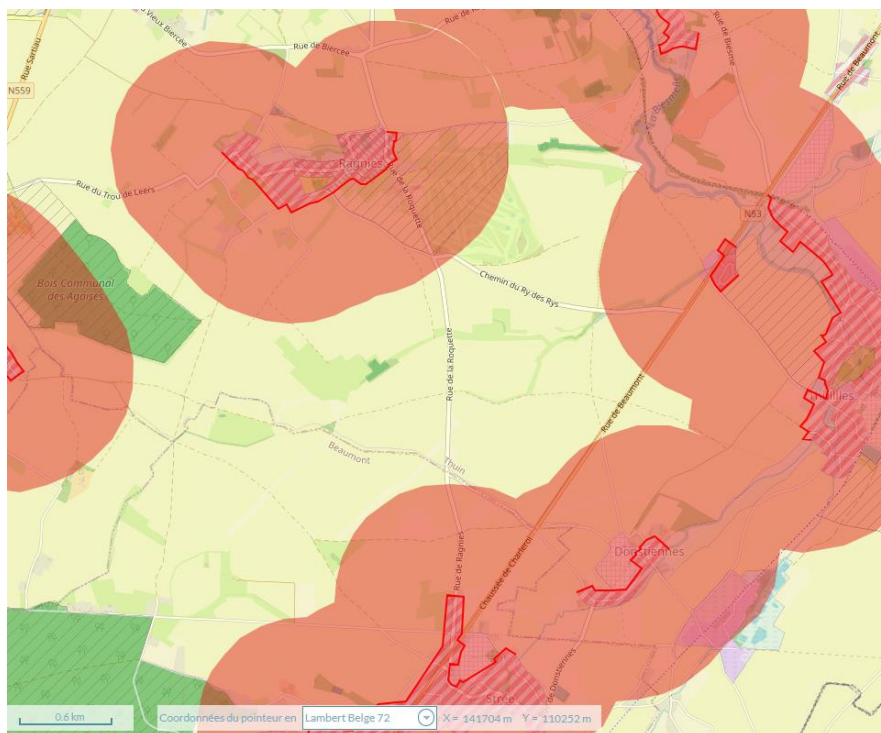
- New Wind - Elawan Energy Wallonie
 - Développeur, gestionnaire de parc en Belgique depuis 2008. New Wind a intégré Elawan Energy Wallonie en fin d'année 2018.
 - Filiale de ELAWAN ENERGY, société espagnole, présente dans 13 pays, 1100 MW d'énergie renouvelable en exploitation.
 - Ambition: 3 000 MW en 2025
 - 4 sites en exploitation en Wallonie (29 éoliennes, 69MW)
 - 5 permis récents pour 25 éoliennes, 75MW → En recours au Conseil d'Etat
 - Plus de 150MW en développement en Wallonie

Informations générales sur le projet

- Situé sur la Communes de Thuin, entre Ragnies, Thuillies et Donstiennes
- 4 Eoliennes de 180m de hauteur maximale (hauteur en bout de pale)
- Recul par rapport aux habitations conforme aux prescriptions
 - 720m soit 4x hauteur maximale pour les habitation situées en zone d'habitat (plan de secteur)
 - 400m minimum pour les habitations isolées (situées en dehors des zones d'habitat, voir plan de secteur)

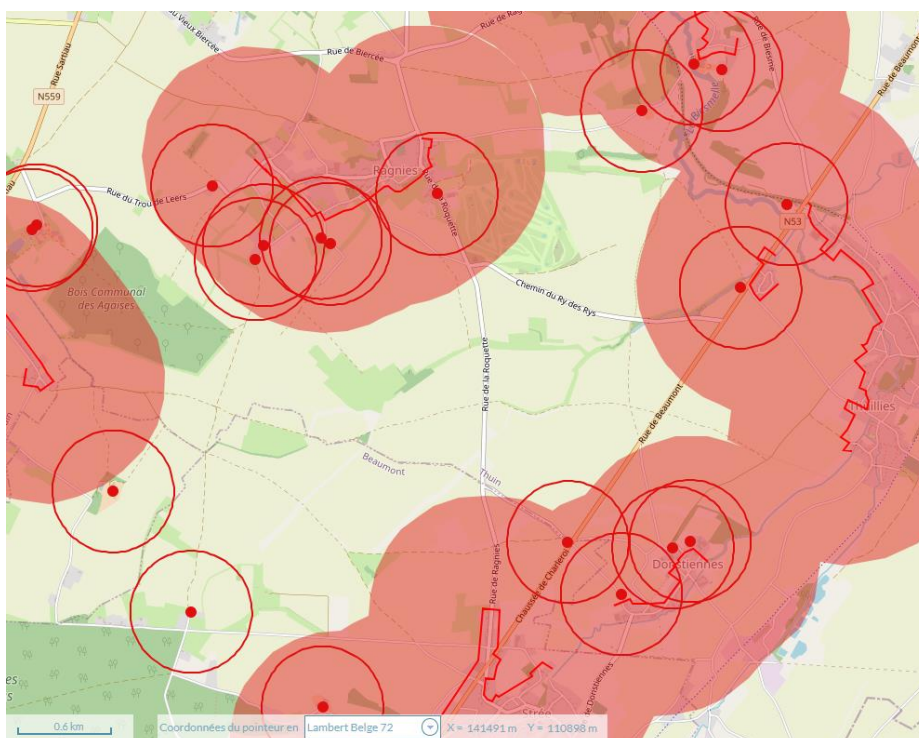
Localisation

- Distance de garde aux zones d'habitat (plan de secteur) 720m



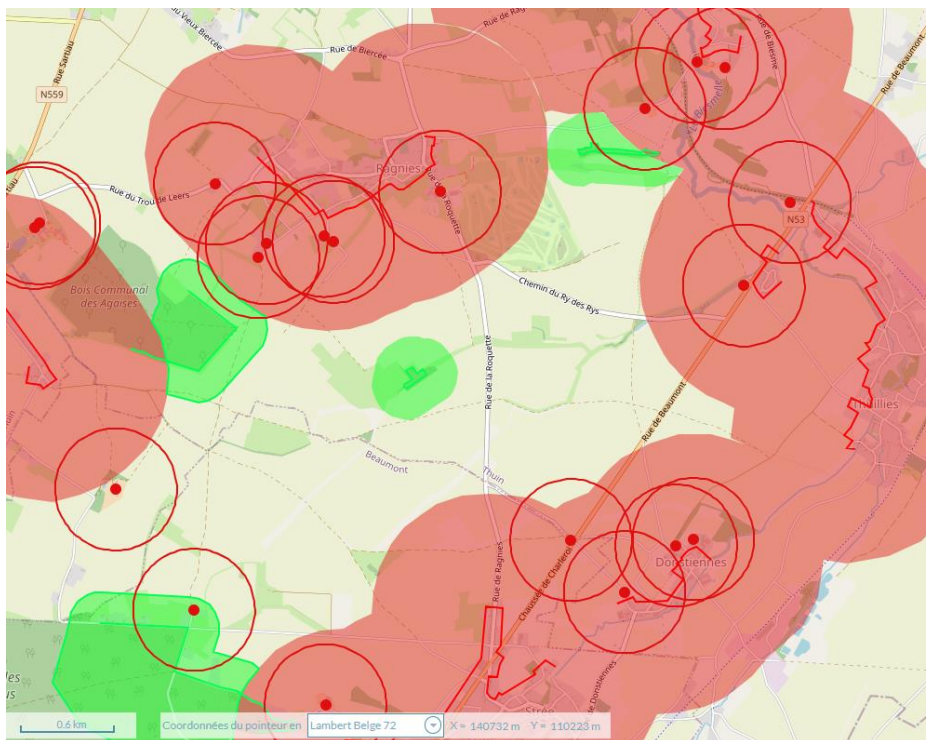
Localisation

- Distance de garde aux zones d'habitat (plan de secteur) 720m
- Distance de garde aux habitations isolées (situées hors zone d'habitat) (min 400m)



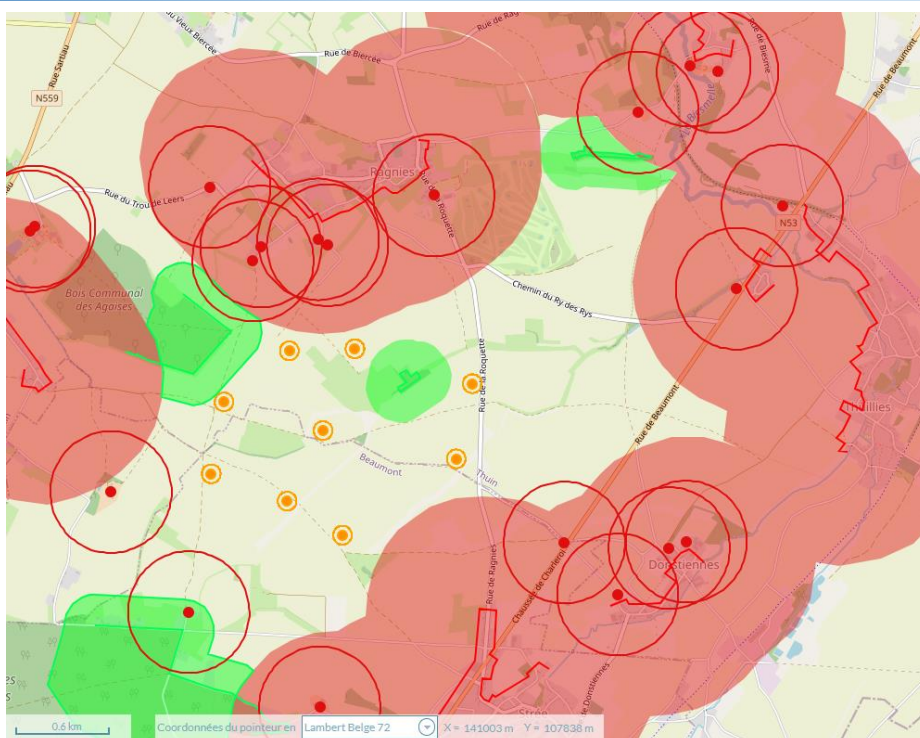
Localisation

- Distance de garde aux zones d'habitat (plan de secteur) 720m
- Distance de garde aux habitations isolées (situées hors zone d'habitat) (min 400m)
- Distance de garde aux forêts (200m)



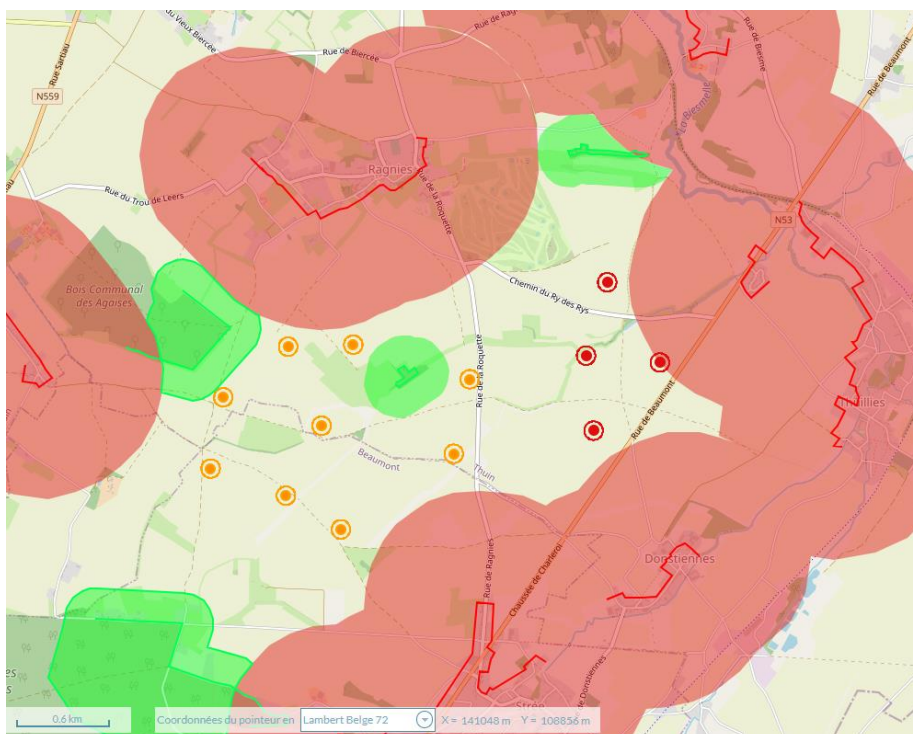
Localisation

- Distance de garde aux zones d'habitat (plan de secteur) 720m
- Distance de garde aux habitations isolées (situées hors zone d'habitat) (min 400m)
- Distance de garde aux forêts (200m)
- Présentation 2018
9 éoliennes



Localisation

- Distance de garde aux zones d'habitat (plan de secteur) 720m
- Distance de garde aux habitations isolées (situées hors zone d'habitat) (min 400m)
- Distance de garde aux forêts (200m)
- Présentation 2018 9 éoliennes
- Présentation 2023 4 éoliennes



Localisation

- Présentation 2018 9 éoliennes
- Présentation 2023 4 éoliennes
- Projet Luminus Florinchamps

